

## **FERUS contre la publication des localisations**

L'association FERUS dénonce la publication des localisations d'ours et déplore l'utilisation des annonces par les opposants qui n'utilisent pas ces informations pour protéger leurs troupeaux mais pour faire fuir les ours plus loin. Le syndrome NIMBY (Pas dans mon jardin), avec en plus, ici, une vraie intention de nuire. Est-ce bien raisonnable? Quel est l'intérêt d'informer toutes les semaines sur la localisation des

Paris, le 10 novembre 2006

Madame la Ministre,

Le conseil d'administration de FERUS s'est longuement penché lors de sa dernière réunion sur la question de la localisation des ours dans les Pyrénées.

Comme les autres associations de protection de la nature, FERUS avait approuvé l'idée d'une communication dynamique et moderne sur le comportement des ours après leur réintroduction. Nous partageons la volonté de réfuter par avance les accusations de « clandestinité » de l'opération, et nous pensions que cette mise en ligne quotidienne de la localisation et des activités des ours les placerait en quelque sorte sous la protection de la population et des médias et rendraient plus difficiles les actes de violence à leur encontre.

Nous avons toutefois mis en garde le DIREN coordonnateur sur les risques de dérive que pouvait présenter une telle option. Il n'était pas question, à nos yeux, qu'on accoutume les différents acteurs à ce type d'information au point qu'il deviendrait progressivement indispensable de rééquiper indéfiniment tous les ours pour satisfaire le besoin de transparence et de communication.

M. SENEGAS nous avait rassurés et avait dit que l'intention des pouvoirs publics était bien de ne pas re-capturer les ours une fois les émetteurs arrivés en fin de vie. Il était d'accord avec nous : quelle que soit leur origine, les ours des Pyrénées sont des animaux sauvages dont les mouvements doivent comporter une part d'imprévu. Les dispositifs de suivi sont là à des fins de bonne gestion et de

connaissance dans la phase délicate qui suit la translocation, plus tard il n'y sera recouru que dans le cadre de travaux scientifiques.

Mais nous avons reconsidéré notre position au fur et à mesure que grandissaient les menaces dont les ours relâchés faisaient l'objet. D'abord les opposants ont tenté de saboter par tous les moyens les réintroductions, au risque de porter atteinte au bon état physique des ours. Ensuite ils ont mené des opérations plus ou moins symboliques d'effarouchement, avec la volonté affichée au moins de décantonner, parfois de perturber au maximum les animaux.

Palouma est morte, sans que nous connaissions aujourd'hui les conclusions officielles définitives des enquêtes, en dehors de l'analyse toxicologique. Des Slovènes nous ont écrit pour nous dire qu'il leur paraissait impensable que cette ourse soit tombée toute seule et qu'elle avait sûrement été effarouchée, peut-être à l'insu des services français de la protection. Nous n'avons pour le moment rien à opposer à ces remarques.

Et surtout l'acharnement que mettent certains élus à réclamer régulièrement la recapture des ours, leur enlèvement des zones d'élevage, les propos qu'ils tiennent sur des accidents de chasse dont les ours pourraient être victimes, l'empressement qu'ils mettent à se déclarer solidaires de ceux qui organisent des battues illégales nous conduisent à ne prendre aucune menace à la légère.

Nous savons trop que dans ce domaine comme dans d'autres, des esprits somnambules peuvent passer à l'acte en se croyant implicitement encouragés par ceux qui mettent de l'huile sur le feu - et qui protesteront de leur innocence en cas d'événement malheureux.

Le conseil d'administration de FERUS a donc pris clairement position CONTRE la communication en temps quasiment réel de la localisation des ours par les dispositifs dits « Flash info », « Loc'hebdo » et répondeur téléphonique de l'ONCFS. Il nous paraît extrêmement dangereux de communiquer comme c'est encore le cas à ce jour la position des ours avec un décalage d'un ou deux jours, et de donner non seulement le nom de la commune mais aussi celui du lieu dit ou du massif boisé dans lequel ils se trouvent.

A l'approche de l'hibernation, les ours choisissent leurs tanières, et même si les agents de l'ONCFS étaient assez nombreux pour écarter les importuns en ce moment, il ne serait pas impossible pour ceux qui veulent du mal aux ours de dresser la carte de zones où ces derniers passeront probablement l'hiver. Ils pourraient alors plus tard, y compris à la fonte des neiges, aller « perturber » les plantigrades en toute tranquillité, voire commettre le pire.

De plus la présence de vos agents n'empêcherait nullement des manifestations musclées et médiatisées d'opposants aux ours sur les lieux indiqués par flash info. Et ces manifestations aboutiraient au même résultat, une perturbation grave des ours à un instant très critique de leur cycle de vie annuel.

C'est pourquoi nous demandons avec insistance qu'en dehors de la période hivernale les localisations d'ours ne soient plus communiquées qu'avec au moins une semaine de décalage, et avec moins de précision géographique (le nom de la commune paraît être un maximum). Dès l'approche de l'hiver et jusqu'à la sortie des tanières, nous demandons qu'aucune information ne soit plus communiquée sur la localisation des ours dont on pourrait dire seulement dans quel département ils se trouvent et s'ils sont ou non stabilisés. S'agissant des femelles susceptibles de mettre bas il faudrait même attendre d'avoir la preuve qu'elles ont quitté la zone de tanière avec leurs oursons.

Il est important que les chasseurs évitent d'organiser des battues dans les zones fréquentées par les ours. Cela dit la majorité des ours dans les Pyrénées n'est pas équipée d'émetteurs et les chasseurs doivent respecter tous les ours, munis de colliers ou non. Il nous semble que l'ONCFS pourrait communiquer en temps réel les informations sur la localisation probable des ours aux seuls présidents de sociétés de chasse concernées (ACCA ou AICCA principalement). Nous ne méconnaissons pas la difficulté apparente de l'exercice ni les risques de diffusion de l'information mais d'une part certains ours ne sont pas en France, d'autre part la chasse ne dure pas tout l'hiver et les informations s'arrêteraient dès que les ours seraient dans leurs tanières ; enfin il ne s'agirait que d'adresser un message bref sur un mail par société de chasse (ce qui fait peu compte tenu du faible nombre d'ours).

Nous savons qu'une évolution du dispositif de communication sera critiquée par les opposants à l'ours et par les médias locaux qui les soutiennent : ce sera une excellente occasion d'exposer publiquement les raisons qui conduisent à un repli - peut être provisoire - sur plus de discrétion. Sans les informations fournies par l'ONCFS, certains sites du Web qui mêlent données plus ou moins sérieuses sur les ours et appels à les combattre seront gênés.

Nous sommes prêts par ailleurs à rencontrer vos services pour leur faire part de tous les points qui ont fait l'objet de prises de positions relatives à l'ours au sein du conseil d'administration de FERUS qui tout comme vous n'a qu'un souci, que les acquis de 2006, pour lesquels nous vous sommes reconnaissants, ne soient jamais remis en cause.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Président, le Vice-Président  
Gilbert SIMON

Source : [http://www.loup-ours-berger.org/2006/11/liberte\\_ours.html](http://www.loup-ours-berger.org/2006/11/liberte_ours.html)